Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8970653
Centre d'intérêt: 540

Eléments de docimologie : l'évaluation pédagogique / [Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques]. -- Québec : Publications du Québec : Direction générale du développement pédagogique, 1990.
ix, 40 p. ; 24 cm.

Publ. en 1985 séparément ss les titres: Eléments de docimologie : l'évaluation pédagogique : une démarche ; et Eléments de docimologie : lexique. Bibliogr.: p. 17. Index. Dépouillement: Une démarche -- Lexique.

ISBN 2-551-12248-1

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques

Descripteur(s): Docimologie • Evaluation de l'apprentissage • Evaluation formative • Evaluation sommative • Méthode d'évaluation • Lexique • Guide de l'enseignant • Education préscolaire • Primaire (Ordre d'enseignement) • Secondaire (Ordre d'enseignement)

La première partie de ce fascicule a pour but de décrire le cadre général dans lequel s'insèrent les diverses composantes de l'évaluation pédagogique. On situe d'abord l'évaluation pédagogique dans le contexte scolaire actuel et on présente l'évaluation formative et sommative. L'évaluation pédagogique est ensuite décrite comme une démarche comportant trois étapes: la mesure, visant à recueillir, organiser et interpréter les informations pertinentes; le jugement, s'appuyant sur les résultats de la mesure; la décision, tenant compte des jugements posés et des actions possibles. Enfin, on donne quelques exemples de démarches d'évaluation et des indications sur la planification de l'évaluation en relation avec le déroulement de l'enseignement. Un lexique complète le document.

Type de document: d
Notice(s) connexe(s): 8570782, 8570783, 8570784, 8770299

8970653

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

ÉLÉMENTS DE DOCIMOLOGIE

l'évaluation pédagogique:
-une démarche
-lexique

Québec

ÉLÉMENTS DE DOCIMOLOGIE

l'évaluation pédagogique:
-une démarche
-lexique

BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE
Ministère des Communications du Québec
Éléments de catalogage avant publication

Éléments de docimologie : l'évaluation pédagogique : une démarche, lexique / [réalisé par la Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques du Ministère de l'Éducation.]—— Québec : Les Publications du Québec, 1990.

« Cette nouvelle publication est le fruit du jumelage des deux publications suivantes : Éléments de docimologie, l'évaluation pédagogique : une démarche parue en 1985 et Éléments de docimologie, lexique, parue en 1985 »—— Verso de la p. de t.

ISBN 2-551-12248-1

1. Tests et mesures en éducation 2. Tests et mesures en éducation – Dictionnaires I. Québec (Province). Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques.

E3 E89 E44

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

ÉLÉMENTS DE DOCIMOLOGIE

l'évaluation pédagogique:
-une démarche
-lexique

Québec

Le contenu de cette publication a été réalisé
par la Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques
du ministère de l'Éducation

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Cette nouvelle publication est le fruit du jumelage des deux publications suivantes : Éléments de docimologie, l'évaluation pédagogique : une démarche parue en 1985 et Élément de docimologie, lexique paru en 1985. Ces 2 publications avaient été produites par les Publications du Québec, 1279 boul. Charest O., Québec.

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal — 1er trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-551-12248-1

Avant-propos

La série **Éléments de docimologie** a pour objet principal l'évaluation des apprentissages. Elle s'inscrit dans le cadre de la *Politique générale d'évaluation pédagogique* publiée en 1981 par le ministère de l'Éducation du Québec et vise à favoriser l'actualisation de cette politique.

La publication de la série **Éléments de docimologie** répond aussi à un besoin de volumes de référence en langue française. Elle rassemble des informations, présente des concepts et explique des marches à suivre avec le souci de montrer les choix qui ont été faits et d'indiquer d'autres voies possibles.

La série s'adresse aux enseignants et enseignantes des niveaux préscolaire, primaire et secondaire particulièrement, ainsi qu'aux divers responsables en évaluation pédagogique. Chaque fascicule pourra servir de référence pour la réalisation de projets en évaluation pédagogique et d'activités de perfectionnement.

Remerciements

La Direction de l'évaluation pédagogique tient à souligner la collaboration obtenue des membres du Groupe de liaison des docimologues en milieu scolaire (G.L.D.M.S.) qui ont procédé à la conception de la série « Éléments de docimologie » et participé à la réalisation du présent fascicule. La Direction remercie également les commissions scolaires qui ont permis cette participation.

Pierre Bérubé	C.S.R. de Chambly
Marie-Thérèse Boisvert	Consultante
Michel Labelle	C.S. Huntingdon
Pierre Lafleur	C.S.R. Blainville-Deux-Montagnes
Rita-Éva Lapointe	Agente de développement pédagogique M.E.Q. (C.S. du Sault-St-Louis)
Lise-Raymond Bérubé	Consultante
François Sarrazin	C.S. Baldwin-Cartier

La Direction de l'évaluation pédagogique tient également à remercier toutes les personnes qui, à un moment ou à l'autre de la réalisation de ce fascicule, l'ont lu, relu, analysé et commenté tant au plan des idées que de la forme. À cet égard, elle veut mentionner de façon particulière la contribution des membres de son Service du développement.

Michel Labelle	Solange Paquet
Rita-Éva Lapointe	Chef du Service du développement
Responsables du projet	

Sommaire

Avant-propos
Introduction

PARTIE I

Chapitre premier
Une conception de l'évaluation pédagogique

1.1 L'évaluation pédagogique doit-elle être au service de l'enseignement et de l'apprentissage? ... 5
1.2 Quel est le contexte de l'évaluation pédagogique ... 5
1.3 L'évaluation pédagogique doit-elle s'appuyer sur des valeurs? ... 6

Chapitre deuxième
L'évaluation pédagogique: une démarche

2.1 Qu'est-ce que la mesure? ... 7
a) La collecte des données ... 7
b) L'organisation des données ... 7
c) L'interprétation des résultats ... 8
2.2 Que suppose le jugement? ... 8
2.3 Décider . . c'est choisir? ... 9

Chapitre troisième
Planifier l'évaluation pédagogique

3.1 Exemples de démarche d'évaluation ... 11
3.2 Quand planifier l'évaluation? ... 12

Conclusion ... 15

Bibliographie ... 17

Annexe
Exemple d'interprétation critériée ... 19

Liste des tableaux

Tableau 1
La démarche d'évaluation pédagogique ... 10

Tableau 2
Analyse des démarches d'évaluation données en exemple ... 12

PARTIE 2

Lexique ... 25
Définitions ... 25
Index alphabétique ... 37
Index thématique ... 39

Introduction

Ce fascicule comprend deux parties, à savoir: «l'évaluation pédagogique, une démarche» et un lexique.

La première partie de ce fascicule a pour but de décrire le cadre général dans lequel s'insèrent les diverses composantes de l'évaluation pédagogique.

En plus de situer l'évaluation pédagogique dans le contexte scolaire actuel, le fascicule présente de façon succincte l'évaluation sommative. On y présente aussi l'évaluation pédagogique comme une démarche comportant trois étapes: la mesure, visant à recueillir, organiser et interpréter les informations pertinentes; le jugement, s'appuyant sur les résultats de la mesure; la décision, tenant compte des jugements posés et des actions possibles.

L'évaluation s'inscrit dans l'ensemble des activités pédagogiques de la classe. Au moment de la planification de ces activités, il faut donc penser à planifier les diverses démarches d'évaluation pédagogique qui seront réalisées en cours d'année. Le dernier chapitre propose à cet égard un ensemble de questions reliées à la planification de l'évaluation pédagogique.

La première partie de ce fascicule sert en quelque sorte d'introduction générale aux autres documents de la série. Malgré les limites d'un fascicule destiné à tracer un cadre général et à situer un ensemble restreint de notions et de principes, quelques courts exemples sont proposés à titre de première illustration.

La plupart des termes lorsqu'il est question d'évaluation pédagogique sont des termes courants qu'on emploie dans un sens précis. Ce sont ces termes d'abord que la deuxième partie de ce fascicule rassemble et définit. S'ajoutent ensuite quelques termes particuliers au domaine de la mesure et de l'évaluation des apprentissages. Le but de ce travail n'est pas de restreindre les utilisations d'un mot mais plutôt de présenter le concept auquel ce mot renvoie lorsqu'il est utilisé dans le cadre de la série «Éléments de docimologie».

La structure du LEXIQUE laisse voir les rapports qui sont établis entre différents concepts. Ainsi, de façon générale chaque définition est suivie de la rubrique *Voir* qui indique quels mots de la définition sont également définis dans le LEXIQUE et mentionne, le cas échéant, les rapports établis entre ce terme et d'autres. Est-il utile de mentionner que chaque définition, chaque rapport établi, suppose qu'on a fait des choix reflétant une certaine conception de l'évaluation pédagogique? Cela apparaît clairement lorsque l'on considère la rubrique «Synonyme» pour l'expression «Seuil de réussite» par exemple.

Pour faciliter l'utilisation du LEXIQUE, deux index ont été préparés. L'index alphabétique comporte la liste des termes définis et des synonymes les plus souvent utilisés. L'index thématique regroupe les termes reliés à une question donnée.

Le LEXIQUE fait partie de la série «Éléments de docimologie» et à ce titre, il propose les définitions issues de la réflexion et de l'analyse de la pratique en matière d'évaluation pédagogique qui ont été faites à l'occasion de l'élaboration de cette série. Il ne faudrait pas y chercher des définitions universelles mais plutôt y voir un ensemble cohérent se rattachant à une conception de l'évaluation pédagogique. Il va sans dire que cette conception, qui sous-tend les productions de la Direction de l'évaluation pédagogique, évoluera avec la poursuite de la recherche et des essais en ce domaine. On devra alors procéder à la révision des définitions en conséquence.

Note: La série «Éléments de docimologie» se limite à l'évaluation des apprentissages scolaires des élèves et de quelques autres facettes de leur développement général, alors que l'évaluation pédagogique comprend aussi l'évaluation des programmes, des personnels et des institutions.

PARTIE I

l'évaluation pédagogique: -une démarche

PARTIE I

l'évaluation pédagogique: -une démarche

Chapitre premier
Une conception de l'évaluation pédagogique

L'évaluation est partout présente puisqu'elle constitue un volet de la pensée humaine. Parler d'évaluation pédagogique, c'est donc préciser que l'objet évalué se situe dans le domaine de la pédagogie.

Pour s'inscrire dans le contexte scolaire actuel, l'évaluation pédagogique se développe principalement autour de deux axes : celui d'être un moyen au service de l'enseignement et de l'apprentissage et celui de tenir compte des orientations actuelles en pédagogie.

1.1 L'évaluation pédagogique doit-elle être au service de l'enseignement et de l'apprentissage ?

De plus en plus on attribue à l'évaluation pédagogique deux fonctions distinctes. D'abord, l'évaluation pédagogique conserve une fonction déjà reconnue : juger de l'état du développement des habiletés ou de l'acquisition des connaissances. De plus, on lui reconnaît maintenant une autre fonction : celle d'aider l'apprentissage.

Dans le premier cas, on retrouve l'évaluation faite avec l'intention de juger de la réussite d'un élève pour un programme d'études. Dans ce but, pour rassembler les informations nécessaires, on a recours à des épreuves représentant bien l'ensemble du programme visé. Puis, on interprète les résultats obtenus et on porte un jugement sur la réussite des élèves. On prend ensuite des décisions concernant entre autres le passage à une classe supérieure ou la sanction des études. Les résultats de cette démarche sont consignés dans un bulletin scolaire officiel à caractère permanent. On parle alors d'évaluation sommative.

On évalue aussi avec l'intention de favoriser l'apprentissage. Dans ce cas, pour rassembler les informations nécessaires, on a recours à divers instruments de mesure permettant soit de suivre le cheminement des élèves, soit de constater les apprentissages qu'ils ont faits. Par la suite, on porte un jugement sur la situation, jugement que l'on transmet à l'élève et à ceux qui peuvent lui aider dans ses apprentissages. On parle alors d'évaluation formative. L'évaluation pédagogique, lorsqu'elle joue un rôle formatif, est très proche du quotidien de la classe. Elle est liée étroitement au processus enseignement-apprentissage et guide les décisions pédagogiques portant entre autres sur le choix des situations d'apprentissage, ou du matériel pédagogique, ou encore sur l'organisation de la classe pour répondre aux besoins des divers sous-groupes d'élèves.

Qu'elle soit faite avec une intention sommative ou une intention formative, l'évaluation pédagogique est donc au service de l'enseignement et de l'apprentissage. Elle sert aussi à l'orientation scolaire et professionnelle de l'élève.

1.2 Quel est le contexte de l'évaluation pédagogique ?

L'évaluation pédagogique ne peut être définie hors de son contexte : l'activité pédagogique.

On constate actuellement que l'activité pédagogique est de plus en plus centrée sur l'élève. On cherche à mieux comprendre l'apprentissage afin d'accompagner l'élève dans son cheminement. On tente d'identifier non seulement les faiblesses de l'élève mais aussi ses forces pour mieux choisir les activités d'apprentissage. Ceci a une influence sur l'évaluation pédagogique. En effet, on tient compte maintenant du besoin de connaître clairement les apprentissages faits et ceux qui restent à faire dans le choix ou l'élaboration des instruments et des procédés de mesure. Pour ce faire on décrit la performance* attendue à l'aide de critères, et si nécessaire, on formule pour cette performance un seuil de réussite. On les fait connaître à l'élève et aux personnes qui lui aident. On peut ensuite, par le biais de l'observation ou par une épreuve appropriée, identifier les points forts et les points faibles d'une performance. On utilise systématiquement cette information pour choisir des activités d'apprentissage, des activités correctives ou d'enrichissement qui tiennent compte des besoins identifiés.

Dans une telle démarche, la performance d'un élève est comparée aux critères et au seuil de réussite établis pour cette performance. On parle alors de mesure à interprétation critériée. C'est là une caractéristique importante de l'évaluation pédagogique actuelle tant formative que sommative. De cette façon, la comparaison de la performance d'un élève avec celle des autres élèves du groupe revêt une importance moins grande.

* Performance : Mise en œuvre dans une situation donnée, de comportements de l'ordre du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.

Dans le fascicule 2 de la présente série, on trouvera la définition de quelque 65 termes reliés à la mesure et à l'évaluation des apprentissages.

1.3 L'évaluation pédagogique doit-elle s'appuyer sur des valeurs ?

*La Politique générale d'évaluation pédagogique** propose les valeurs suivantes :

« Évaluer, c'est juger, c'est en quelque sorte rendre justice ... La précision et la nuance accrues du processus évaluatif portent le germe d'un jugement mieux appuyé, par conséquent, d'une pratique plus sûre de justice à l'endroit de l'élève ...

L'égalité ... exige une évaluation sérieuse de l'élève ... Pour assurer justice et égalité, l'évaluation doit être caractérisée par une grande rigueur intellectuelle. » (p. 4)

Ce sont ces mêmes valeurs de justice et d'égalité qui servent de point d'appui à la démarche d'évaluation pédagogique elle-même ainsi qu'à l'ensemble des fascicules de la série « Éléments de docimologie ». En effet, chacune des pratiques pédagogiques reflète des valeurs, l'activité pédagogique est jalonnée d'une variété de choix : faire vivre telle ou telle situation, utiliser tel ou tel matériel, poser ou non telle question, recourir ou non à l'évaluation par les pairs, regrouper les élèves de telle ou telle façon, admettre ou non un élève dans une classe supérieure ou encore assigner telle ou telle ressource pédagogique pour quelques élèves, etc.

Au moment de prendre une décision après avoir étudié les choix possibles, la question des valeurs se présente de façon concrète. Mieux les valeurs auront été définies, plus on sera assuré qu'elles guideront vraiment les décisions pédagogiques de même que l'évaluation pédagogique dans son ensemble.

* Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Direction générale du développement pédagogique, Direction de l'évaluation pédagogique, *Politique générale d'évaluation pédagogique*, Secteur du primaire et du secondaire, Québec, 1991, 23 p.

Chapitre deuxième
L'évaluation pédagogique: une démarche

L'évaluation pédagogique est considérée comme une démarche qui se réalise en trois temps. D'abord, on recueille, organise et interprète les informations nécessaires: c'est l'étape **mesure**. Ensuite, on porte un jugement sur la situation, la considérant satisfaisante ou non: c'est l'étape **jugement**. En un troisième temps, on étudie les différents choix possibles et on prend une **décision**. C'est à une telle démarche que fait référence la *Politique générale* lorsqu'elle définit l'évaluation pédagogique comme « un processus visant à juger de la situation d'un élève en certains domaines de son développement en vue de prendre les meilleures décisions possibles relatives à son cheminement ultérieur ... » (p. 7)

Avant d'entreprendre une démarche d'évaluation pédagogique, il faut préciser si on veut la réaliser avec une intention formative ou une intention sommative. Cette **intention** influence le choix des informations à recueillir, la définition des critères et des seuils de réussite à utiliser, le choix des facteurs à prendre en considération lors du jugement. De plus, l'intention détermine le type d'actions qui s'offrent au moment de la décision. Toutefois, qu'elle soit faite dans une intention formative ou sommative, la démarche d'évaluation pédagogique comporte les trois mêmes étapes: mesure, jugement et décision.

2.1 Qu'est-ce que la mesure?

La mesure consiste à recueillir, organiser et interpréter les données pertinentes pour le jugement à poser et la décision à prendre.

a) la collecte des données

On choisit ce qu'on veut mesurer en tenant compte de l'intention avec laquelle on entreprend la démarche d'évaluation. En vue de recueillir des informations, on peut recourir à des instruments de mesure comme l'épreuve écrite, la grille d'observation et l'échelle d'appréciation*.

Pour ce faire il faut chercher à rendre observable d'une façon ou d'une autre ce que l'on veut mesurer. Le plus **difficile ici, c'est d'obtenir des informations valides** c'est-à-dire des informations qui sont directement et exclusivement reliées à ce qu'on veut mesurer. Ainsi, pour mesurer l'habileté à utiliser la notion de nombre pair dans une situation-problème de la vie courante, il est préférable de demander à un élève d'indiquer combien on peut former de paires de mitaines à partir d'un nombre donné de mitaines plutôt que de lui demander d'identifier les nombres pairs dans une suite de nombres. Il faut assurer une correspondance, une congruence entre l'apprentissage à évaluer et la tâche qu'on demandera à l'élève d'exécuter.

b) l'organisation des données

L'information obtenue par l'utilisation d'un instrument de mesure n'est pas toujours présentée de façon à ce qu'on puisse l'interpréter directement en termes de performance; c'est pourquoi il faut organiser cette information. Par exemple, à la suite

* Dans le fascicule 5 de la présente série, on trouvera des informations utiles pour la préparation des instruments de mesure.

d'un examen de cinquante questions qui mesure une quinzaine d'objectifs différents, on voudra savoir rapidement quels sont les objectifs réalisés et quels sont ceux qui ne le sont pas. Il faudra alors analyser les données obtenues, et peut-être les rassembler sous forme d'un tableau comportant quinze colonnes qui correspondent chacune à un objectif d'apprentissage. Cette organisation rendra possible l'interprétation de ces données.

L'organisation des données est souvent nécessaire parce que les items d'une épreuve ou d'une grille d'observation sont d'abord disposés pour faciliter l'utilisation de l'instrument dans une situation de classe réelle.

c) l'interprétation des résultats

La mesure prend tout son sens lors de l'interprétation des résultats. À cette étape de la mesure il s'agit de rendre les données significatives en comparant les données recueillies avec un point de référence choisi. L'interprétation des résultats, **selon l'instrument de mesure utilisé**, peut être normative ou critériée.

Lorsqu'on fait une interprétation normative des résultats, la performance d'un élève devient significative par la comparaison avec celle des autres élèves d'un groupe. Dans ce cas, la performance de chaque élève peut s'exprimer par un rang (rang cinquième, rang centile, stanine) ou par un résultat accompagné de la moyenne du groupe. Ainsi, on dira d'une élève qu'elle est au-dessus de la moyenne en mathématique et d'un autre qu'il est l'un des meilleurs en français. Par ailleurs, à partir d'un instrument de mesure approprié, la performance d'un élève peut être comparée à une performance cible. Celle-ci peut être décrite par un ensemble de critères et si pertinent par un seuil de réussite, l'un et l'autre associés étroitement à la performance attendue. Ces critères internes prennent la forme de caractéristiques observables permettant de reconnaître en soi la performance attendue. On parle alors d'une interprétation critériée des résultats*.

De plus, lorsque les informations obtenues le permettent, on peut en poursuivre l'interprétation sur un plan diagnostique. Après avoir constaté que la performance attendue n'a pas été réalisée par un ou plusieurs élèves, on peut étudier les raisons possibles des écarts observés. On peut formuler à ce stade des hypothèses d'interprétation entre lesquelles il faudra choisir au moment de la phase suivante de la démarche d'évaluation.

2.2 Que suppose le jugement ?

La démarche d'évaluation pédagogique a pour étape centrale le jugement que l'on porte sur les apprentissages. Le jugement suppose qu'on prenne une distance par rapport à l'interprétation des résultats et qu'on tienne compte de renseignements complémentaires à ceux fournis par la mesure. Ces derniers peuvent concerner :

- l'élève lui-même : sa ténacité, son cheminement, etc. ;
- les programmes d'études ;
- diverses circonstances : le moment de l'année, un problème particulier, les activités qui ont été faites, le temps requis pour le développement d'une habileté, etc.

Par exemple, l'habileté à interpréter un texte historique peut être jugée satisfaisante dès novembre même si toutes les exigences ne sont pas rencontrées, puisque cet objectif est travaillé toute l'année.

* On trouvera en annexe un exemple d'instrument menant à ce type d'interprétation des résultats.

Placer les résultats de la mesure dans un cadre plus large permet d'obtenir un jugement nuancé. En contrepartie, afin de ne pas être influencé par des préjugés, il faut se donner des règles précises pour formuler un jugement qui s'appuie sur des faits.

À l'étape du jugement, il s'agit donc de se prononcer professionnellement sur les apprentissages en tenant compte des résultats de la mesure ainsi que de diverses considérations pertinentes. Le jugement est d'autant plus important qu'il sert d'assise à la décision.

2.3 Décider ... c'est choisir ?

Rappelons que la démarche d'évaluation pédagogique doit se faire avec une intention formative ou une intention sommative. Dans l'un ou l'autre cas, avant même d'entreprendre la démarche, on examine les décisions à prendre afin de recueillir les informations pertinentes.

Au terme de la démarche, lors de la décision, il faut étudier diverses actions possibles et en choisir une qui donne suite au jugement. La décision peut porter sur :

- le matériel pédagogique : utiliser ou non tel manuel, telle série de fiches ; entreprendre ou non tel projet, etc. ;
- les stratégies d'enseignement : recourir à l'exposé, à l'illustration, au renforcement, à l'interrogation ; utiliser telle ou telle technique d'animation de groupe, etc. ;
- les ressources humaines : demander l'aide de telle ou telle personne de l'école ; former telle équipe de travail pour un temps, etc. ;
- l'organisation du temps : consacrer deux jours à telle activité ; réserver une heure par semaine à tel projet, etc. ;
- le cheminement scolaire : inscrire tel élève dans un groupe donné ; organiser tel groupe de récupération ; appuyer tel projet d'enrichissement, etc.

Cette liste incomplète illustre quelques-unes des décisions pédagogiques qui peuvent être influencées par les résultats des apprentissages. C'est précisément au moment de la décision que l'impact de l'évaluation pédagogique sur l'enseignement et l'apprentissage apparaît.

Bien que la décision se trouve ici au terme de la démarche d'évaluation pédagogique, le type de décision à prendre doit être prévu au départ. En effet, le type de décision relève de l'intention formative ou sommative avec laquelle on entreprend la démarche d'évaluation pédagogique.

Le tableau suivant décrit brièvement chacune des trois étapes de la démarche sans toutefois indiquer les rapports qui existent entre chacune des étapes.

Tableau 1
La démarche d'évaluation pédagogique

Étape	Description
Mesure	
Collecte des données	Recueillir les informations directement reliées à ce qu'on veut mesurer.
Organisation des données	Étudier les informations recueillies et les organiser en prévision de l'interprétation.
Interprétation des résultats	Tirer les significations possibles des données recueillies et organisées.
Jugement	Se prononcer sur la situation de l'élève en tenant compte des résultats de la mesure et de diverses considérations.
Décision	Étudier les actions possibles et choisir l'action à entreprendre, le geste à poser.

Chapitre troisième
Planifier l'évaluation pédagogique

L'évaluation pédagogique s'inscrit dans l'ensemble des activités pédagogiques de la classe. Tout comme on pense à planifier les activités d'apprentissage des élèves, il faut prévoir les démarches d'évaluation, c'est-à-dire déterminer l'intention formative ou sommative de la démarche de même que choisir l'objet et les modalités d'évaluation.

3.1 Exemples de démarche d'évaluation

Pour mieux analyser les diverses démarches d'évaluation, étudions deux exemples, le premier se rattachant à une intention formative, le second à une intention sommative.

Premier exemple : Un enseignant s'interroge sur la façon d'intervenir auprès des élèves pour améliorer leurs démarches de résolution de problèmes (heuristiques). Mais avant d'agir, il cherche à savoir quelle intervention serait pertinente. Il possède déjà des informations au plan théorique sur diverses démarches de résolution de problèmes. Il s'est construit une grille énumérant des actions qui caractérisent chacune des étapes de la démarche choisie. L'enseignant décide d'utiliser cette grille pour observer les élèves de façon systématique (5 ou 6 à la fois) pendant qu'ils sont en situation de résolution de problèmes.

L'organisation ou regroupement des caractéristiques observées, puis l'interprétation que l'enseignant fait par la suite lui permettent de situer chaque élève par rapport aux différents aspects de la démarche. Il juge alors de la situation de chaque élève et échange avec eux pour les amener à identifier des façons de travailler un ou des aspects particuliers de la démarche de résolution de problèmes. Il organise enfin des tâches appropriées aux différents sous-groupes identifiés.

Deuxième exemple : Une enseignante doit rendre compte officiellement de ce que les élèves peuvent accomplir en regard des objectifs d'un programme dans le but de compléter leur dossier d'admission à la classe supérieure. Tenant compte de la politique d'évaluation pédagogique établie, elle choisit de préparer un examen représentant bien le domaine du programme et comportant, à cette fin, trois épreuves, l'une est administrée en avril, l'autre en mai et la dernière en juin. Elle procède ensuite à une interprétation critériée des résultats. Pour porter un jugement sur le succès ou l'échec de chaque élève, elle tiendra compte d'autres informations présentes à son dossier. Avant de recommander l'admission à la classe supérieure, l'enseignante étudiera les possibilités offertes par l'école — services d'un tuteur, support des pairs (équipes du mardi et du mercredi pour les devoirs, ...), classe multiprogramme, etc.

Dans les **exemples** ci-dessus, on retrouve les trois étapes de la démarche d'évaluation : mesure, jugement et décision. Des éléments extérieurs à la démarche proprement dite s'y retrouvent également. En effet, dans chaque situation décrite, on peut distinguer :

a) **l'intention** avec laquelle on a entrepris l'évaluation ;

Tableau 2
Analyse des démarches d'évaluation données en exemple

	Intention	Objet	Modalités		
			Moyen	Responsable	Moment
Premier exemple	formative*	démarche de résolution de problèmes	observation	enseignant	2 semaines en cours d'année
Deuxième exemple	sommative**	atteinte des objectifs d'un programme	• examen comportant 3 épreuves • dossier de l'élève	enseignant	avril, mai et juin

b) ce qui a fait **l'objet** d'évaluation ;
c) les **modalités** de l'évaluation : le moment choisi, la personne responsable et le moyen de mesure utilisé.

Le tableau ci-dessus résume l'analyse de chaque situation d'évaluation en regard des trois éléments : intention, objet et modalités.

3.2 Quand planifier l'évaluation ?

Une des caractéristiques de l'évaluation pédagogique actuelle, rappelons-le, est d'être au service de l'enseignement et de l'apprentissage. Pour lui permettre de jouer pleinement ce rôle, il devient important de planifier l'évaluation en même temps que l'enseignement.

Cela est essentiel pour tout ce qui concerne l'évaluation à des fins formatives. Il peut sembler difficile de prévoir longtemps à l'avance les démarches d'évaluation formative qu'il sera nécessaire d'entreprendre dans le but de favoriser l'apprentissage. Cependant, une étude des programmes, des guides pédagogiques, des manuels scolaires et des informations provenant de l'expérience d'enseignement peut faire ressortir les différents objets d'évaluation possibles. La planification de l'enseignement et de l'évaluation doit indiquer les modalités prévues pour les démarches d'évaluation formative concernant ces objets d'évaluation. On a ainsi un ensemble de démarches d'évaluation formative possibles. Chaque démarche planifiée ne sera réalisée que si elle correspond aux besoins du groupe d'élèves auquel on enseigne. L'identification de nouveaux besoins justifiera par ailleurs la réalisation de démarches d'évaluation qui n'avaient pas été planifiées.

La planification des démarches d'évaluation sommative doit également s'effectuer en concordance avec la planification de l'enseignement. Pour planifier l'évaluation sommative on répond principalement aux questions suivantes :

- concernant l'objet de l'évaluation : quelles sont les informations nécessaires et pertinentes pour se prononcer sur l'atteinte des objectifs visés par un programme d'études ?

* Intitulé « L'évaluation formative », le fascicule 3 de la présente série donne des informations sur la façon de réaliser une démarche d'évaluation formative.

** Intitulé « L'évaluation sommative », le fascicule 4 de la présente série donne des informations sur la façon de réaliser une démarche d'évaluation sommative.

- concernant les modalités de l'évaluation :
  - à l'aide de quel procédé ou de quel instrument de mesure va-t-on recueillir, organiser et interpréter les informations nécessaires ?
  - qui réalisera cette évaluation ?
  - à quel(s) moment(s) va-t-on recueillir les informations pertinentes ?

On procède ensuite à la préparation des instruments de mesure appropriés et à la réalisation de la démarche selon le calendrier déterminé.

En résumé, planifier l'évaluation pédagogique, c'est prévoir un certain nombre de démarches d'évaluation à entreprendre, les unes dans une intention formative, les autres dans une intention sommative. C'est aussi choisir l'objet d'évaluation visé de même que les modalités de réalisation de chaque démarche d'évaluation pédagogique.

La planification de l'évaluation pédagogique se fait en même temps que celle de l'enseignement. Cette façon de faire favorise une évaluation reliée aux besoins de l'enseignement et de l'apprentissage et permet de prévoir les démarches d'évaluation nécessaires pour appuyer les nombreuses décisions pédagogiques.

Conclusion

Ces quelques pages visaient à tracer le cadre général de l'évaluation pédagogique, à décrire la place qu'elle occupe et les rôles qu'elle joue dans l'activité pédagogique.

Dans ce premier fascicule de la série « Éléments de docimologie », on a présenté l'évaluation pédagogique comme une démarche reliée à l'enseignement et à l'apprentissage. On a montré aussi que la planification de l'évaluation était un moyen essentiel pour assurer le lien entre ces trois éléments de l'activité pédagogique.

Au-delà de ce cadre général, l'évaluation pédagogique se définit aussi par les méthodes et les procédés auxquels elle fait appel. Comment réaliser une démarche d'évaluation formative ? Comment réaliser une démarche d'évaluation sommative ?

Un autre résultat de l'analyse des pratiques en matière d'évaluation pédagogique et de l'étude théorique qui a été faite à l'occasion de l'élaboration de la série, est la définition de quelque soixante-dix termes se rapportant au domaine. Ces définitions sont rassemblées dans la partie II, intitulée LEXIQUE.

Bibliographie

ALLAL, Linda et al. *L'évaluation formative dans un enseignement différencié*, Peter Lang, Berne, 1979.

BLOOM, Benjamin S. *Caractéristiques individuelles et apprentissages scolaires*, Nathan, Paris, 1979.

BOUVIER, Alain. *La mystification mathématique*, Herman, Paris, 1981.

DE CORTIER, E. et al. *Les fondements de l'action didactique*, A. De Boeck, Bruxelles, 1979.

DE ROSNAY, Joël. « À quoi sert l'approche systémique », *Objectif et formation*, septembre 1978, no. 21.

EISNER, Elliot W. « Toward a Conceptual Revolution in Evaluation » in *Educational Forum*, mars 1980, pp. 373-374.

EISNER, Elliot W. « Emerging Models for Educational Evaluation », in *School Review*, août 1972, pp. 573-589.

MILLER, William C. *The Third Wave and Education's Future*, Phi Delta Kappan, Indiana, 1981.

Ministère de l'Éducation. *Politique d'évaluation pédagogique*, GEC, primaire et secondaire, livre vert, L'école québécoise.

OUELLET, André. « Besoin d'une approche systémique en évaluation », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 5, no 2, 1979, pp. 271-279.

OUELLETTE, L.M. « Mesure de l'évaluation », *Liaisons*, novembre 1981, p. 25-26.

PAQUETTE, Claude et al. *Évaluation et pédagogie ouverte*, NHP, Victoriaville 1980.

POPHAM, James H. *Criterion-referenced Measurement*, Prentice Hall, N.J., 1975.

RAYMOND, Nicole. *Critères pour mesurer l'habileté à écrire*, Commission scolaire de Huntingdon, mars 1983.

SCHRADER, William B. *Measuring Achievement : Progress Over a Decade*, Jossey-Bass, San Francisco, 1980.

STUFFLEBEAM, Daniel et al. *L'évaluation en éducation et la prise de décision*, traduit par Jules Dumas, ed. NHP, Victoriaville, 1980.

Annexe

Exemple d'interprétation critériée

Le cas choisi touche la capacité d'établir des liens. Celle-ci est un aspect du développement de l'habileté à écrire décrite par le programme de français (2e cycle du primaire). La mesure s'effectue à partir de textes produits par l'élève. Pour les fins de l'exemple, les caractéristiques suivantes ont été retenues pour observer cette capacité.

Notons que dans cette liste, la septième caractéristique a été incluse parce que le texte à produire permettra d'apprécier la présence d'indices de temps et de lieu, ce qui n'est pas possible avec tous les types de texte.

Liste des caractéristiques de la capacité d'établir des liens

1. L'ordre des mots est correct.
2. L'élève utilise des prépositions et des conjonctions dans les phrases.
3. L'élève utilise des mots de relation (d'abord, ensuite, parce que, mais, comme, aussi, etc.) pour établir des liens entre les éléments d'une phrase ou entre les phrases.
4. L'élève utilise des pronoms (il, qui, etc.) pour indiquer un lien.
5. Il y a des marques d'enchaînement entre les paragraphes.
6. Les marques d'enchaînement inutiles (ex. : surabondance de « et », répétition d'informations) sont absentes.
7. Les indices de temps et de lieu sont présents.

En prévision d'une interprétation critériée des résultats, on prépare un instrument de mesure, ici une grille d'appréciation, en ayant soin d'y inclure *tous* les éléments qu'on juge importants pour représenter et décrire l'apprentissage à vérifier. Ainsi, malgré le fait que les élèves de cet âge formulent habituellement des phrases où l'ordre des mots est correct, ce premier critère est conservé dans la grille compte tenu de l'importance qu'on lui reconnaît pour la capacité d'établir des liens.

C'est une caractéristique importante de la mesure à interprétation critériée que de faire référence à l'ensemble du domaine de l'objet mesuré.

Pour rassembler les informations pertinentes pour l'exemple donné ici, on vérifiera la présence des caractéristiques recherchées dans le texte produit par chaque élève.

La grille d'appréciation comporte sept critères et, pour chacun, un seuil traduisant les attentes qu'on a en regard de ce critère. La grille comporte aussi un seuil global : dans la situation présente, une performance qui rencontre 4 des 7 critères indique, chez un élève de cet âge, une bonne habileté à établir des liens.

La grille suivante représente les résultats qu'auraient obtenus cinq élèves d'une classe.

Grille d'appréciation
***Objet:* capacité d'établir des liens**

Critères	SEUIL		JEAN	MARIE	CLAUDE	FRANCE	JULIE
1. L'ordre des mots est correct.	S	Toujours		x	x	x	x
		Souvent	x				
		Parfois					
		Rarement					
2. Utilisation adéquate des prépositions et des conjonctions dans les phrases.	S	Toujours			x	x	
		Souvent		x			
		Parfois	x				x
		Rarement					
3. Utilisation des mots de relation (d'abord, ensuite, parce que, mais, comme, aussi, etc.) pour établir des liens.		Toujours			x		
	S	Souvent				x	
		Parfois	x	x			x
		Rarement					
4. Utilisation des pronoms (il, qui, etc.) pour indiquer un lien.		Toujours			x	x	
	S	Souvent		x			x
		Parfois					
		Rarement	x				
5. Utilisation de marques d'enchaînement entre les paragraphes.		Toujours					
		Souvent					
	S	Parfois			x		
		Rarement	x	x		x	x
6. Absence de marques d'enchaînement inutiles.	S	Toujours					
		Souvent		x	x	x	
		Parfois	x				x
		Rarement					
7. Présence des indices de temps et de lieu.	S	A			x		
A. Tous les indices sont présents. B. Peu d'indices manquent; le message reste clair.		B	x	x		x	x
C. Trop d'indices manquent; le message prête à confusion.		C					
Nombre de critères rencontrés de façon satisfaisante			0	2	6	4	2

On mesurait la capacité d'établir des liens entre les informations données lors de la production d'un texte. On peut donc interpréter les résultats en fonction de cette capacité. Considérant le nombre de critères que chaque élève a rencontrés de façon satisfaisante, on pourra dire que :

— dans cette situation-ci, Claude et France ont démontré l'habileté ;
— dans cette situation-ci, Jean, Marie et Julie n'ont pas démontré l'habileté recherchée.

Ce court exemple fait ressortir qu'un instrument de mesure ne permet une interprétation critériée des résultats que si l'on s'assure au départ qu'il représente bien l'ensemble des principales composantes de ce qu'on veut mesurer. Il montre aussi que c'est la performance recherchée qui sert de point de comparaison. L'interprétation critériée se fait donc à l'aide d'un vocabulaire faisant référence à la performance recherchée et au domaine de l'objet mesuré.

PARTIE II

l'évaluation pédagogique: -lexique

Définitions

A

Analyse d'items

Ensemble d'opérations qui comporte trois volets :

a) une vérification de la congruence entre les items et les objectifs, de la plausibilité des choix et de certains aspects de la validité et de la fidélité ;

b) un calcul d'indices (moyenne, écart type, indice de difficulté et de discrimination, etc.) ;

c) une décision en vue de réviser, remplacer ou conserver les items.

Ces opérations visent à assurer la qualité des instruments de mesure.

Voir
- item
- instrument de mesure
- écart type
- moyenne
- plausibilité
- indice de difficulté
- indice de discrimination
- indice de sensibilité à l'apprentissage
- fidélité
- validité

Appréciation

Procédé qui consiste à estimer en s'appuyant sur des critères, les qualités d'un résultat d'apprentissage.

Le même terme est utilisé pour désigner le résultat de ce procédé, résultat qu'on consignera sur l'échelle d'appréciation.

Voir
- apprentissage
- critère
- appréciation

Apprentissage

Connaissance, habileté (savoir-faire) ou attitude (savoir-être) que l'élève peut acquérir ou développer.

Attitude

Prédisposition à réagir favorablement ou défavorablement à certains aspects de notre entourage.

Note : Cette définition est générale. Il existe diverses conceptions de l'attitude et chacune appelle une définition particulière.

B

Banque d'instruments de mesure

Collection organisée d'instruments de mesure relatifs aux apprentissages et à certains autres aspects du développement de l'élève.

Voir
- banque d'items
- instrument de mesure
- domaine

Banque d'items

Collection organisée d'items dont le classement permet un repérage facile selon divers paramètres (objectif mesuré, indice de difficulté, indice de discrimination, etc.). Elle permet de préparer un ou des instruments de mesure répondant à des besoins précis.

Voir
- item
- instrument de mesure
- banque d'instruments de mesure

Batterie de tests

Ensemble cohérent de tests qui contribuent à mesurer différents aspects du développement et des apprentissages de l'élève.

Voir
- test

Bilan fonctionnel

Ensemble d'informations décrivant les forces et les faiblesses d'un élève qui rencontre des difficultés, ainsi que les conditions de son développement, le tout servant à préparer un plan d'action applicable dans le contexte scolaire le plus normal possible.

Bulletin scolaire

« Formulaire qui sert à la consignation et à la transmission de résultats relatifs aux activités d'apprentissage et qui comporte un rapport sur l'assiduité de l'élève. » (Règlement concernant le régime pédagogique du primaire et de l'éducation préscolaire, p. 11. Document # 16-0063-01 et Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire, p. 11. Document # 16-0062-01.)

Note : Des recherches et des essais concernant la notation et la consignation sont en cours. Cette version-ci du lexique ne rappelle donc que la notion générale de bulletin scolaire.

Voir
- consignation
- transmission

C

Clé de correction

Ensemble des réponses correctes ou admises pour les items d'un instrument de mesure ou encore liste des éléments attendus ou admis comme réponses.

Préparée avant la correction, cette liste peut indiquer aussi la valeur accordée à chacun des éléments d'une bonne réponse et à chacun des items d'un instrument de mesure, ce qui favorise une notation uniforme.

Synonyme : barème de correction

Voir
- notation

Congruence

Degré d'accord qui existe entre le contenu et la forme d'un item, et ce que cet item prétend mesurer.

Voir
- validité
- validité de contenu

Consignation

Action d'enregistrer par écrit dans une pièce officielle les résultats scolaires d'un élève.

Conversion

Méthode statistique utilisée par le MEQ qui permet, s'il y a lieu, de réduire les taux d'échecs en se basant sur les données des années antérieures.

La conversion a pour but d'éviter que les élèves ne soient désavantagés par un examen dont l'indice de difficulté moyen est anormalement élevé.

Note : Il ne faut pas confondre ce terme avec celui de normalisation.

Cote

Symbole alphabétique, numérique ou autre qui traduit le résultat de l'appréciation d'une performance.

Voir
- appréciation
- note
- performance

Critère

Caractéristique d'une performance ou d'un produit.

On se réfère à cette caractéristique pour mesurer ou donner une appréciation.

Voir
- appréciation
- seuil de réussite

D

Décision

Troisième étape de la démarche d'évaluation pédagogique, qui consiste à faire un choix entre diverses actions à entreprendre concernant soit la progression de l'apprentissage, soit la reconnaissance des apprentissages réalisés.

Voir
- évaluation pédagogique

Docimologie

Science de la mesure et de l'évaluation en éducation qui a comme objets d'étude l'élaboration d'instruments de mesure, l'interprétation des informations obtenues par la mesure, le comportement des examinés, de même que l'élaboration et la réalisation de plans d'évaluation.

Domaine

Univers d'éléments auquel un programme, un objectif, une épreuve ou un item fait référence.

E

Écart type

Unité de mesure qui indique le degré de dispersion d'un ensemble de notes autour de leur moyenne.

L'écart type est utilisé lors d'une interprétation normative d'un résultat.

Voir
- moyenne
- note

Échelle d'appréciation

Instrument qui permet de consigner son opinion à propos des qualités d'un apprentissage ou d'une performance. Il y a plusieurs formes d'échelle d'appréciation ; en voici deux exemples :

Échelle verbale

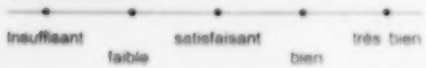

Échelle descriptive

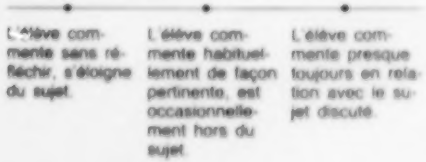

Voir

- appréciation

Échelle d'attitude

Instrument qui mesure l'orientation et l'intensité d'une attitude.

Voir

- attitude

Épreuve

Instrument de mesure composé d'un ensemble d'items choisis en fonction des objectifs dont on veut mesurer l'atteinte.

Il peut s'agir d'une épreuve écrite, orale ou pratique.

Voir

- test
- item

Évaluation pédagogique

Démarche qui consiste :

a) à recueillir des informations et à les rendre significatives (mesure ou appréciation) ;

b) à poser un jugement ;

c) à décider d'une action à entreprendre (décision) tenant compte des objectifs fixés au point de départ.

Note : La série « Éléments de docimologie » se limite à l'évaluation des apprentissages scolaires des élèves et de quelques autres facettes de leur développement général, alors que l'évaluation pédagogique comprend aussi l'évaluation des programmes, des personnels et des institutions.

Voir

- mesure
- jugement
- décision

Évaluation formative

Démarche d'évaluation orientée vers une action pédagogique immédiate auprès de l'élève.

Cette démarche vise à assurer une progression constante des apprentissages par le biais d'activités correctives ou d'activités d'enrichissement.

Voir

- évaluation pédagogique

Évaluation sommative

Démarche qui vise à porter un jugement sur le degré de réalisation des apprentissages visés par un programme ou une partie terminale de programme ou encore d'un ensemble équivalent d'apprentissages faits en

dehors de l'école, en se basant sur des données pertinentes, pour prendre des décisions relatives :

— au passage à la classe supérieure,
— à la sanction des études,
— à la reconnaissance des acquis expérientiels (équivalences),
— à l'orientation de l'élève.

Voir
- évaluation pédagogique
- évaluation formative

Examen

Épreuve ou série d'épreuves que l'on fait subir à un candidat dans le but d'évaluer ses apprentissages, en vue de la sanction des études.

F

Fidélité

Qualité d'un instrument de mesure dont les résultats demeurent stables pour les mêmes sujets qui se trouvent dans des conditions identiques lors d'administrations différentes.

G

Grille d'observation

Instrument de mesure qui permet de constater les particularités d'une action, d'un produit ou d'un processus en fournissant une liste d'éléments observables ainsi qu'une façon d'enregistrer les observations.

Dans certains cas, la grille d'observation comporte des modalités relatives à la notation.

Voir
- indicateur
- observation

H

Habileté

Ensemble de comportements de l'ordre du savoir-faire, mis en oeuvre dans une situation donnée. Il peut s'agir de savoir-faire cognitifs, affectifs ou psychomoteurs.

Voir
- apprentissage
- performance

I

Indicateur

Comportement ou élément d'une performance ou d'un processus, qui renseigne sur la progression ou la réalisation des apprentissages.

Le terme indicateur exprime une distance entre ce que l'on observe et la réalité sous-jacente. Cela suppose une inférence de l'observable à l'inobservable et la question de validité des indicateurs se pose pour chaque inférence que l'on fait.

Note. Dans le cadre du bulletin scolaire, le terme indicateur fait référence à des points de repère indiquant le progrès

de l'élève dans ses apprentissages. Les recherches en cours apporteront des précisions sur ce terme.

Voir
- inférence

Indice de difficulté

Nombre indiquant le degré de difficulté d'un item. Cet indice est calculé de différentes façons selon le type d'analyse d'items que l'on fait.

Voir
- item
- analyse d'items

Indice de discrimination

Nombre indiquant le pouvoir qu'a un item de différencier les élèves forts des élèves faibles tels que départagés par les résultats obtenus à l'ensemble des items d'un instrument de mesure.

Voir
- analyse d'items
- item
- instrument de mesure

Indice de sensibilité à l'apprentissage

Nombre qui informe sur la capacité qu'a un item d'indiquer s'il y a eu apprentissage ou encore qui renseigne sur la propriété qu'a un item d'indiquer les divers degrés de réussite d'une performance.

Inférence

Opération logique par laquelle on admet une proposition en vertu de sa liaison avec d'autres propositions déjà tenues pour vraies (*Le Petit Robert*, 1983).

Puisqu'on ne peut mesurer les apprentissages de façon directe, on a recours à l'inférence *pour supposer, d'après les performances observées, que certains apprentissages ont été réalisés.*

Instrument de mesure

Ensemble d'items regroupés pour recueillir des données pertinentes quant au jugement à poser et à la décision à prendre.

Cette expression est utilisée lorsqu'il s'agit indifféremment de test, d'épreuve, de grille d'observation, d'échelle d'appréciation ou autres.

Voir
- échelle d'appréciation
- épreuve
- grille d'observation
- item
- test

Interprétation critériée

Traduction d'un résultat de mesure en termes de performance en regard d'une tâche ou d'un ensemble défini de tâches.

On parle généralement d'instrument de mesure ou de mesure à interprétation critériée.

Voir
- interprétation normative
- domaine
- mesure
- performance

Interprétation normative

Traduction d'un résultat de mesure en termes de comparaison avec les résultats d'un ou de plusieurs groupes d'élèves.

On parle généralement d'instrument de mesure ou de mesure à interprétation normative.

Voir

- interprétation critériée
- mesure
- normes

Item

Élément d'un instrument de mesure. Ce peut être un problème à résoudre, une question ou une tâche plus ou moins complexe.

Voir

- tâche

Item à réponse choisie

Item dont les réponses sont formulées à l'avance et entre lesquelles l'élève doit choisir celle qu'il croit être la réponse correcte ou admise.

Types d'item : item fermé, item à choix multiple, exercice d'appariement, item vrai ou faux.

Item à réponse construite

Item dont la réponse doit être formulée par l'élève.

Types d'item : item ouvert, item à réponse courte, item à réponse élaborée, énumération, identification, tâche, production.

J

Jugement

Deuxième étape de la démarche d'évaluation pédagogique, qui consiste à donner un avis sur la progression ou l'état de réalisation des apprentissages à la lumière des diverses informations recueillies.

Voir

- évaluation pédagogique

L

Leurre

Réponse plausible autre que la réponse correcte ou admise pour un item à réponse choisie.

Voir

- item à réponse choisie
- plausibilité

M

Mesure

Première étape de la démarche d'évaluation pédagogique, qui consiste à recueillir des informations, à les organiser et à les interpréter.

Voir

- évaluation pédagogique
- interprétation critériée
- interprétation normative

Modération

Méthode statistique qui consiste à transformer les notes, en se basant sur un critère commun, en vue de les rendre comparables d'un groupe à l'autre, d'une école à l'autre ou d'une région scolaire à l'autre.

Par exemple, la modération des notes pour fins de sanction des études secondaires s'effectue en prenant comme critère les résultats obtenus à l'épreuve unique du Ministère.

Note : Ne pas confondre avec normalisation.

Voir
- conversion
- normalisation

Moyenne

Nombre indiquant la tendance centrale d'un ensemble de résultats et dont la grandeur est influencée par chacun des résultats de cet ensemble.

La moyenne de groupe est utilisée lors d'une interprétation normative du résultat d'un élève.

Voir
- écart type

N

Normalisation

Transformation qui a pour effet de distribuer les notes autour d'une moyenne selon le modèle de la courbe dite normale (courbe de Gauss).

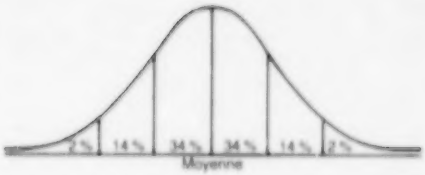

Après la normalisation, l'élève occupe le même rang mais sa note peut être différente.

Voir
- conversion
- modération

Normes

Échelle à laquelle on se réfère pour interpréter les résultats individuels obtenus à un test standardisé. Les normes les plus utilisées actuellement sont les stanines et les centiles.

Voir
- standardisation

Notation

Action d'attribuer une note ou une cote.

Voir
- cote
- note

Note

Valeur numérique qui traduit le résultat de la mesure ou de l'appréciation d'une performance.

Synonyme : score.

Voir
- appréciation
- cote
- mesure
- performance

Note transformée
Note qui a été changée suite à une modération, une conversion ou une normalisation.
Synonyme : score transformé.

Voir
- conversion
- modération
- normalisation

O

Objectivité

Qualité d'un procédé ou d'un instrument de mesure qui est relativement résistant aux biais et aux erreurs de correction ou d'appréciation.
L'objectivité d'un instrument de mesure permet à un élève d'obtenir la même note indépendamment du correcteur ou de l'examinateur.

Observation

Procédé par lequel on constate les caractéristiques d'une action ou d'un processus, en prenant soin de ne pas déranger, orienter ni modifier l'action ou le processus en cours.

Voir
- grille d'observation

P

Passage d'une classe à une autre (ou d'un cycle à un autre)

Action qui permet à un élève qui a satisfait aux exigences établies de poursuivre ses études dans une classe ou un cycle supérieur.

Voir
- évaluation sommative
- regroupement (classement)

Performance

Mise en œuvre dans une situation donnée, de comportements de l'ordre du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.
On parlera de performance plus ou moins réussie.

Voir
- seuil de réussite

Plausibilité

Qualité que doit posséder un leurre afin d'être considéré vraisemblablement pour la réponse correcte ou admise à un item à réponse choisie.

Voir
- item
- leurre

Pondération

Attribution d'une valeur numérique à chacun des éléments d'un ensemble d'objectifs, d'items ou de notes pour en indiquer l'importance relative dans cet ensemble.

Voir
- tableau de spécifications

Processus d'apprentissage

« Processus d'effet plus ou moins durable par lequel des comportements nouveaux sont acquis ou des comportements déjà présents sont modifiés en interaction avec le milieu ou l'environnement. » (De Landsheere, *Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation*, 1979.)

Note : Cette définition est générale ; diverses conceptions de l'apprentissage existent et chacune appelle une définition particulière.

R

Regroupement

Action par laquelle on inscrit un élève dans un groupe ou un sous-groupe donné, pour une période de temps plus ou moins longue afin que cet élève entreprenne des apprentissages adaptés à ses habiletés.

Voir
- passage d'une classe à une autre

S

Seuil de réussite

Niveau de qualité à partir duquel on considère une performance comme réussie.

Il peut s'agir d'une note ou d'une description qualitative se basant sur des critères.

Synonymes : critère de performance
seuil de performance
note ou score de césure

Voir
- critère
- interprétation critériée
- performance

Spécification

Opération qui vise à fixer avec précision l'étendue ou les limites de contenu d'un programme, d'un objectif, d'une épreuve ou d'un item, en plus d'indiquer les comportements visés et les conditions de réalisation possibles, pour des fins d'évaluation.

Standardisation

Ensemble des opérations d'uniformisation d'un instrument de mesure quant aux conditions d'administration, aux modalités de correction et à l'expression des résultats.

Voir
- normalisation
- test

T

Tableau de spécifications

Présentation ordonnée de l'ensemble des notions visées par un instrument de mesure ou un programme, qui inclut des indications sur le niveau taxonomique de l'apprentissage relié à chaque notion et sur l'importance relative d'une notion ou d'un sous-ensemble de notions par rapport à l'ensemble total.

Voir
- pondération
- taxonomie

Tâche

Ce que l'élève doit faire dans le cadre d'une situation d'apprentissage ou d'évaluation.

Tâche évaluative

Ce qu'on donne à faire à un ou plusieurs élèves en vue de mesurer ou d'apprécier la performance sur laquelle on veut poser un jugement.

Synonyme : situation d'évaluation.

Voir
- appréciation
- performance
- jugement

Taxonomie

Classification hiérarchique des comportements cognitifs, affectifs et moteurs, établie sur la base d'un ou de plusieurs critères (complexité, intériorisation...).

Plusieurs taxonomies ont été élaborées dont celles de B.S. Bloom, R. Krathwohl et A. Harrow, qui sont actuellement les plus utilisées au Québec ; cependant, on a de plus en plus recours à celles de E. Simpson et L. D'Hainault.

Voir
- tableau de spécifications
- spécification

Test

Instrument de mesure dont les qualités métrologiques ont été éprouvées et dont on connaît par conséquent le degré de fidélité et de validité des résultats qu'il produit.

Note : Si, en plus d'éprouver les qualités métrologiques d'un test, on procède aux opérations de standardisation, on obtient alors un test standardisé.

Voir
- instrument de mesure
- fidélité
- validité
- standardisation

Transmission

Communication d'informations par le biais du bulletin scolaire.

Voir
- bulletin scolaire

V

Validité

Qualité d'un instrument qui mesure bien tout ce qu'il prétend mesurer, et rien de plus.

Voir
- fidélité
- objectivité

Validité concourante

Type de validité qui indique le degré de lien entre les résultats recueillis à un instrument A et ceux obtenus par les mêmes personnes à un instrument B dont la validité a déjà été établie et reconnue ; ces instruments doivent mesurer le même objet ou un objet connexe.

Validité de construit

Type de validité qui indique jusqu'à quel point un test permet des inférences solides à propos des traits mesurés.

Validité de contenu

Type de validité qui indique le degré de :

a) congruence de chacun des items avec l'objectif mesuré ;

b) représentativité de l'ensemble des items d'un instrument de mesure en regard de ce qu'on veut mesurer.

Validité prédictive

Type de validité qui indique, pour un groupe d'élèves, le lien entre les résultats obtenus à un instrument de mesure et la performance qu'ils démontreront dans un secteur d'activités donné.

Index alphabétique

A

Analyse d'items ... 25
Appréciation ... 25
Apprentissage ... 25
Attitude ... 25

B

Banque d'instruments de mesure ... 25
Banque d'items ... 26
Barème de correction
(*voir* Clé de correction) ... 26
Batterie de tests ... 26
Bilan fonctionnel ... 26
Bulletin scolaire ... 26

C

Clé de correction ... 26
Congruence ... 26
Consignation ... 27
Conversion ... 27
Cote ... 27
Critère ... 27
Critère de performance
(*voir* Seuil de réussite) ... 34

D

Décision ... 27
Docimologie ... 27
Domaine ... 27

E

Écart type ... 27
Échelle d'appréciation ... 28
Échelle d'attitude ... 28
Épreuve ... 28
Évaluation formative ... 28
Évaluation pédagogique ... 28
Évaluation sommative ... 28
Examen ... 29

F

Fidélité ... 29

G

Grille d'observation ... 29

H

Habileté ... 29

I

Indicateur ... 29
Indice de difficulté ... 30
Indice de discrimination ... 30
Indice de sensibilité à l'apprentissage ... 30
Inférence ... 30
Instrument de mesure ... 30
Interprétation critériée ... 30
Interprétation normative ... 31
Item ... 31
Item à réponse choisie ... 31
Item à réponse construite ... 31

J

Jugement ... 31

L

Leurre ... 31

M

Mesure ... 31
Modération ... 32
Moyenne ... 32

N

Normalisation ... 32
Normes ... 32
Notation ... 32
Note ... 32
Note transformée ... 32

O

Objectivité ... 33
Observation ... 33

P

Passage d'une classe à une autre ... 33
Performance ... 33
Plausibilité ... 33
Pondération ... 33
Processus d'apprentissage ... 34

R

Regroupement ... 34

S

Seuil de réussite ... 34
Seuil de performance
(*voir* Seuil de réussite) ... 34
Score
(*voir* Note) ... 32
Score de césure
(*voir* Seuil de réussite) ... 34
Situation d'évaluation
(*voir* Tâche évaluative) ... 35
Spécification ... 34
Standardisation ... 34

T

Tableau de spécifications ... 34
Tâche ... 35
Tâche évaluative ... 35
Taxonomie ... 35
Test ... 35
Transmission ... 35

V

Validité ... 35
Validité concourante ... 35
Validité de construit ... 35
Validité de contenu ... 36
Validité prédictive ... 36

Index thématique

Résultats scolaires

Bulletin scolaire ... 26
Cote ... 27
Notation ... 32
Note ... 32
Score
(*voir* Note) ... 32
Transmission ... 35

Procédures statistiques

Conversion ... 27
Modération ... 32
Normalisation ... 32
Standardisation ... 34

Indice statistique

Écart type ... 27
Moyenne ... 32
Normes ... 32

Types d'instruments de mesure

Bilan fonctionnel ... 26
Échelle d'appréciation ... 28
Épreuve ... 28
Examen ... 29
Grille d'observation ... 29
Instrument de mesure ... 30
Observation ... 33
Test ... 35

Planification

Pondération ... 33
Tableau de spécifications ... 34
Taxonomie ... 35
Domaine ... 27
Spécification ... 34

Collection d'items ou d'instruments

Banque d'instruments de mesure ... 25
Banque d'items ... 26
Batterie de tests ... 26

Analyse d'un instrument de mesure

Analyse d'items ... 25
Barème de correction
(*voir* Clé de correction) ... 26
Clé de correction ... 26
Congruence ... 26
Fidélité ... 29
Indice de difficulté ... 30
Indice de discrimination ... 30
Indice de sensibilité à l'apprentissage ... 30
Objectivité ... 33
Plausibilité ... 33
Validité ... 35
Validité de contenu ... 36

Types d'évaluation pédagogique

Évaluation formative ... 28
Évaluation sommative ... 28

Interprétation des données

Critère ... 27
Critère de performance
(*voir* Seuil de réussite) ... 34
Domaine ... 27
Spécification ... 34
Indicateur ... 29
Interprétation critériée ... 30
Interprétation normative ... 31
Score de césure
(*voir* Seuil de réussite) ... 34

Seuil de performance
(*voir* Seuil de réussite) 34
Seuil de réussite 34
Tâche évaluative 35

Évaluation pédagogique

Appréciation 25
Décision 27
Jugement 31
Mesure 31
Observation 33

Types de décision

Décision 27
Passage d'une classe à une autre 33
Regroupement 34

Achevé d'imprimer en janvier 1980
sur les presses de l'imprimerie
Germain Liée

La série *Éléments de docimologie* est composée de trois fascicules. Voici un aperçu du contenu de ces outils indispensables pour les personnes impliquées dans l'évaluation pédagogique.

L'évaluation pédagogique :
– une démarche
– lexique

Ce document présente une conception de l'évaluation pédagogique, distingue et illustre les trois étapes de la démarche d'évaluation (mesure, jugement, décision) et décrit deux aspects complémentaires de l'évaluation pédagogique : l'évaluation formative et l'évaluation sommative.

Un lexique vient compléter cette publication en rassemblant les principaux termes utilisés dans la série « Éléments de docimologie » et les définit selon le cadre théorique portant sur l'évaluation pédagogique.

L'évaluation formative

Ce fascicule clarifie les concepts et présente de façon détaillée les étapes à réaliser dans une démarche d'évaluation formative. On y trouve de nombreux exemples concrétisant cette démarche qui vise à favoriser la progression constante des apprentissages.

L'évaluation sommative

Ce fascicule clarifie les concepts et présente de façon détaillée les étapes à suivre pour compléter une démarche d'évaluation sommative. On y trouve quelques exemples illustrant cette démarche qui vise à faire le bilan des apprentissages réalisés par l'élève.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
du développement pédagogique

Imprimé au Québec, Canada